

Les Amis des Monastères

N° 140 - OCTOBRE 2004 - TRIMESTRIEL - 4 €



© RMN / © H. Del Olmo / © Succession H. Matisse 2004

L'Ordre de Saint-Dominique

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

“Fondation des Monastères”

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

**E-mail : fondationdesmonasteres@wanadoo.fr
www.fondationdesmonasteres.org**

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

IN MEMORIAM

Au moment d'imprimer nous apprenons avec tristesse le décès de M^e José RIVET dont les obsèques ont eu lieu à Lyon, Paroisse Saint-François de Sales, le 30 septembre dernier.

Professeur de droit à la Faculté Catholique et avocat à la Cour de Lyon, M^e Rivet a fait partie en 1969 des membres fondateurs des " Amis des Monastères ", puis, grâce à ses compétences, il a considérablement aidé le Père Huteau à donner à cette association le statut de Fondation reconnue d'utilité publique. Nos lecteurs se rappelleront ses chroniques juridiques destinées à éclairer les monastères mais aussi à les défendre avec vigueur.

Avec discrétion, M^e Rivet a apporté son soutien à de nombreuses congrégations féminines, aussi bien apostoliques que monastiques qui s'en souviennent avec émotion. Quittant ses fonctions d'administrateur en 1996, M^e José RIVET aura donc passé 27 années à travailler pour la Fondation des Monastères.

A ses enfants et à toute sa famille, la Fondation veut exprimer toute la reconnaissance du monde monastique et les assurer de la prière de tous les moines et moniales de France à son intention.

Les Amis des Monastères

revue trimestrielle

Photo de couverture :

Vue intérieure :

la Chapelle du Rosaire à Vence :

Saint Dominique.

Henri Matisse (1869-1954)

© RMN / © H. Del Olmo /
© Succession H. Matisse 2004

LES AMIS DES MONASTERES

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal :

n° 04-237 - octobre 2004

Commission paritaire :

N° 1007 G 82214 du

10 octobre 2002

Directeur de la publication :

Mère Myriam Fontaine

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38344 Voreppe CEDEX

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 17 17

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 140 – Octobre 2004

Avant-propos 6

Saint Dominique.

Fr. Elie-Pascal Epinoux, o.p. 7

L'Ordre des Prêcheurs en France
aujourd'hui.

Sœur Barbara-Estelle Beaumont o.p. 15

Les Moniales de l'Ordre
de Saint-Dominique.

Sœur Denise Portal, o.p. 22

Chronique juridique

Père Achille Mestre 27

Echos du monde monastique

- Dédicace de Notre Dame de

Novy Dvur en Tchéquie 32

- ARCCIS 37

- Laïcs associés 40

Recensions 41

Annonces 48

AVANT-PROPOS

CONTEMPLATION ET ACTION :

Frères prêcheurs, moniales ou laïcs (pensons à sainte Catherine de Sienna, proclamée Docteur de l'Église en 1970), les dominicains ont l'originalité d'appartenir à un ordre à la fois apostolique et contemplatif, un ordre qui intègre pleinement la diversité des vocations, ainsi que l'a voulu saint Dominique lui-même. C'est ce que nous rappelle dans sa biographie alerte Frère Epinoux. Sœur Barbara Estelle Beaumont, grande spécialiste de l'Ordre, nous présente son implantation en France, très diversifiée et tout à fait adaptée au monde de notre temps, tandis que Mère Denise Portal, ancienne prieure du monastère d'Evry, nous redit le sens de la vie contemplative à l'école de saint Dominique. C'est vraiment cette complémentarité des vocations que nous avons voulu mettre en évidence par la juxtaposition de ces articles, de même que la spécificité de ce monachisme féminin et missionnaire. Les recensions enfin que nous présentons, dans les dernières pages de cette revue, font une large place à une bibliographie particulière qui, à elle seule, témoigne du rayonnement actuel de l'Ordre.

La rédaction

SAINT DOMINIQUE

En 2015, l'Ordre des Prêcheurs, autrement dit " Dominicains ", fêtera le 8^e centenaire de la fondation du premier couvent de frères à Toulouse, en pleine tourmente de la croisade contre les Albigeois (1209-1229). L'évêque de Toulouse, Foulques (cistercien), définissait ainsi leur *propositum vitae* en juillet 1215 : *nous instituons comme prédicateurs dans notre diocèse frère Dominique et ses compagnons afin d'extirper l'hérésie, de chasser les vices, d'enseigner la règle de foi et d'inculquer aux hommes des mœurs saines. Leur programme régulier est de se comporter en religieux, d'aller à pieds dans la pauvreté évangélique, en prêchant la parole de vérité évangélique.*

Pour Dominique, ce texte est capital : il institutionnalise pour la première fois comme projet de vie d'une communauté religieuse ce que lui-même expérimente depuis près de dix ans. C'est sur cette définition qu'il va bâtir l'Ordre des Prêcheurs. Mais comment en est-on arrivé là ?

Dominique ne nous a pas laissé d'écrits personnels (testament ou confession) ; nous

n'accédons à lui que par témoignages extérieurs : 1) les textes législatifs et diplomatiques ; 2) les textes littéraires dont le premier est le Libellus de Jourdain de Saxe et qui servira de base aux Legenda liturgiques ; 3) les textes hagiographiques : déposition du procès de canonisation (1233), miracles relatés par Sœur Cécile (avant 1280), 9 Manières de Prier de saint Dominique (Bologne 1280/1288). L'ensemble de ces textes permet de reconstituer de manière fiable son itinéraire et d'avoir de lui un portrait saisissant.

1) Les racines castillanes :

Dominique naquit entre 1170 et 1173 à Caleruega, village de Vieille Castille né de la reconquête de la vallée du Duero au X^e siècle (aujourd'hui province de Burgos), de parents de noble condition que des traditions postérieures rattacheront aux grands lignages d'Aza et Guzman. Voué à l'Église dès l'enfance, il reçut d'un oncle prêtre sa première éducation : la célébration de la liturgie restera la trame de son existence jusqu'à sa mort. À

quatorze ans (1184-1187), il fut envoyé à Palencia, cité épiscopale où se développait un centre d'études, embryon d'une future université. Ayant acquis les fondements des Arts libéraux, il se hâta de passer à l'étude de la théologie : la science de Dieu connue à travers les Écritures. Les années d'études de Dominique sont contemporaines de la mutation de la pratique de la théologie de la deuxième moitié du XII^e siècle qui voit le passage de la *Sacra Pagina* (lecture commentée du texte biblique) à la *Sacra Doctrina* (introduction de la dialectique et du jeu *Quaestio/Disputatio*). Il pratiquera ces deux types de rapport à l'Écriture et les assumera jusque dans sa prière : le 5^e Mode nous le montre pratiquant un exercice de *Lectio Divina* dans la pure tradition monastique (sans livre car il sait l'Écriture par cœur) et le 7^e Mode le voit disputant scolairement avec Dieu à travers la lecture du livre ouvert devant lui. Dans les deux cas, il parvient à la même expérience mystique : à travers la médiation des mots de l'Écriture, récités ou lus, il entend la Voix vivante du Dieu Vivant et se laisse façonner par elle. Ainsi, lors d'un hiver de famine (après la défaite d'Alarcos face aux musulmans en 1195), il vend ses livres pour nourrir les pauvres : je ne

veux pas étudier sur des peaux mortes quand des hommes meurent de faim. Pour lui, la finalité de l'étude restera toujours d'être utile au prochain.

C'est alors que Martin de Bazan, évêque d'Osma, le prit comme chanoine de sa cathédrale, au moment où il parvenait à réformer son chapitre selon la Règle de saint Augustin (1199). Dominique embrassa avec ferveur cette vie de pauvreté commune, de célébration liturgique et d'assistance à son évêque. Très vite, on le retrouve à des postes " d'anciens " : sacristain en 1199, sous-prieur en 1201. C'est aussi pour lui le temps de la formation spirituelle à l'école des " Conférences des Pères " de Jean Cassien, temps d'apprentissage des longues nuits de prière où devant l'image du Crucifié il reçoit *une grâce spéciale de prière pour les pécheurs, les pauvres et les affligés.*

2) La prédication :

En 1203, l'évêque d'Osma, Diego de Acebes, qui a succédé en 1201 à Martin, est choisi par le roi Alphonse VIII à Castille pour négocier le mariage de son fils héritier avec une princesse des Marches (Danemark actuel !) : conformément à la Règle, il prend un compagnon de voyage parmi ses chanoines et choisit le

sous-prieur Dominique. Celui-ci a trente ans et une solide maturité spirituelle et n'est encore jamais sorti de Castille. Deux voyages, longs et pénibles, seront nécessaires à l'accomplissement de cette mission. Le premier (octobre 1203-février 1204) les fait passer par Toulouse où ils sont reçus à la cour de Raimond VI : c'est l'occasion de leur première confrontation à l'hérésie cathare. Le second (octobre 1205-mars 1206) leur permet d'assister au Danemark à la préparation des campagnes d'évangélisation des païens de la Baltique. Or la fiancée a rompu le contrat en entrant au monastère ; l'évêque ambassadeur se rend à Rome pour soumettre l'affaire au Pape Innocent III (1198-1216) et en profite avec son sous-prieur pour demander d'être déchargé de leur ministère à Osma pour partir évangéliser les païens. Ce que le Pape refuse ! Mais les événements du retour laissent supposer d'autres échanges avec Innocent III. En effet, Diego prend la route de Cîteaux en Bourgogne où il prend symboliquement l'habit, puis à Montpellier il rencontre les légats (tous cisterciens) mandatés par Innocent pour prêcher contre les hérétiques et réoriente leur mission avec une autorité surprenante. Il les invite à renoncer à la partie

temporelle et politique de leur légation (en vertu de la plenitudo potestatis du Pape ils pouvaient intervenir profondément dans les rouages de la société féodale, surtout en Languedoc où le pouvoir royal est absent) qui était l'objet de dénonciation de la part des hérétiques et de conflits violents avec l'aristocratie locale, pour se concentrer uniquement sur la partie spirituelle, revenant à la prédication des Apôtres selon l'Évangile (Mt X, 1-15 ; Lc X, 1-12) : aller à pieds, deux par deux, sans or ni argent, annonçant le Royaume de Dieu. Il s'agissait de lutter contre la prédication des " Bonhommes " sur leur propre terrain, autant par l'exemple que par la parole. Mais itinérance et mendicité étaient deux valeurs plutôt négatives dans le monde monastique ; aussi l'évêque d'Osma prêcha-t-il d'exemple renvoyant sa suite d'ambassadeur en Espagne et, gardant avec lui Dominique, prit à pied la route de Servian, puis Béziers et Carcassonne. Comme ils se présentaient dans la pauvreté et l'humilité, on put à chaque étape organiser de grands débats théologiques publics entre prédicateurs catholiques et cathares. Informé, Innocent III écrivit le 17 novembre 1206 au légat Raoul de Fontfroide : *nous ordonnons et prescrivons à ta discrétion,*

par cet écrit apostolique, de t'occuper d'enjoindre -en rémission de leurs péchés- à des hommes éprouvés que tu verras propre à cet office, qui n'hésiteront pas, en imitant la pauvreté du Christ pauvre... de leur enjoindre d'aller sans retard aux hérétiques et de les rappeler si bien de leur erreur par l'exemple de leur agir et l'enseignement de leur dire...

Ainsi naquit la *Predicatio* : le légat pontifical est prieur et maître de la prédication ; il délègue le mandat de prêcher pour un temps à tout prêtre ou religieux propre à cet office, avec pouvoir de réconcilier les hérétiques, les prédicateurs allant à pieds dans la pauvreté. Ce statut fut celui de Dominique " chanoine d'Osma et humble serviteur de la prédication " de 1206 à 1215. L'évêque Diego eut sûrement le projet d'aller plus loin encore passant d'une prédication organisée à une organisation de prédicateurs, mais la mort, le 30 décembre 1207 à Osma au terme de deux années où il alterna séjour en Castille et prédication en Languedoc, l'en empêcha. Par ailleurs, l'assassinat du légat pontifical Pierre de Castelnau, le 14 janvier 1208, allait provoquer le déclenchement de la Croisade contre les Albigeois l'été 1209, faisant basculer le pays dans la guerre et retardant pour plusieurs années tout projet de fondation.

3) L'Ordre des Prêcheurs

Quant à Dominique, il resta en Languedoc. En effet, sa prédication à Fanjeaux en Lauragais à l'automne 1206 avait provoqué la réconciliation d'un groupe de femmes pour lesquelles fut institué un monastère auprès de l'église Sainte Marie de Prouilhe. En septembre 1207, l'évêque Diego avait remis la direction spirituelle de la maison à Dominique, assisté du cistercien Guilhem Claret pour le temporel. Malgré les bouleversements de la Croisade, Dominique resta fidèle à son ministère de prêcheur de l'Évangile et les enquêtes inquisitoriales des années 1240 nous font connaître une vingtaine de noms d'hommes et de femmes



MAISON DE SAINT DOMINIQUE À FANJEAUX.

réconciliés par lui dans les villages du Lauragais de 1206 à 1215. La défaite des armées occitanes à Muret en septembre 1213, suivie de la conquête du comté de Toulouse par Simon de Montfort en 1214 et la garde de la cité de Toulouse confiée à l'évêque Foulques au début de 1215, allait permettre la réalisation du projet de Diego : la fondation d'une communauté de prêcheurs. En avril 1215, deux toulousains faisaient profession religieuse dans les mains de Dominique, l'un d'entre eux, Pierre Seilhan (fils du défunt viguier de Raimond VI) lui donnant sa maison pour abriter la toute première communauté. En juillet 1215, Foulques donnait le *propositum vitae* contenant les points fondamentaux du projet : une communauté religieuse au plein sens du terme (profession, habit, etc.) ayant pour charge propre la prédication épiscopale (ce qui implique l'état clérical des frères) et vivant dans la pauvreté (mendicité durant l'apostolat, une part des dîmes des pauvres au repos, sans aucune propriété ni bien-fonds). Mais si Foulques pouvait facilement donner un statut diocésain à Dominique pourvu de son mandat de prêcher par le légat pontifical, accorder ce mandat à une communauté religieuse était révolutionnaire ; aussi prit-il

Dominique avec lui au concile du Latran (novembre 1215) pour demander au Pape de confirmer l'Ordre des Prêcheurs ainsi que les dîmes et revenus correspondants. Ce projet ne pouvait qu'être accueilli favorablement par Innocent III qui faisait voter le canon X demandant l'institution dans tous les diocèses de groupes de prédicateurs qui relaièrent l'évêque dans le ministère de la prédication et des confessions. De plus, le Pape avait déjà confirmé des propos de vie incluant la prédication, notamment pour des groupes de Vaudois (1208 et 1210) ; alors pourquoi demanda-t-il à Dominique de réunir ses frères à Toulouse, d'y recevoir une église et, avec ses frères, de faire choix d'une règle approuvée ? Cette demande n'a de sens que si le Pape veut utiliser l'Ordre des Prêcheurs de Dominique hors des frontières du diocèse de Toulouse et de la province de Narbonnaise où la prédication est connue depuis dix ans. Dominique et les frères accueillirent sans difficultés l'ouverture universelle proposée par le Pape en faisant choix de la Règle de saint Augustin et en recevant l'église de Saint-Romain auprès de laquelle ils établirent leur premier bâtiment régulier. Mais à son retour à Rome, à l'automne 1216, Dominique se

trouva confronté à Honorius III, successeur d’Innocent (mort en juillet 1216) et fort différent de celui-ci : il fallait reprendre tout le dossier. Dominique, pas à pas, allait séduire le nouveau pontife et l’amener à s’engager de manière extraordinaire en faveur de l’Ordre.

Le 22 décembre 1216, la bulle *Religiosam vitam* confirmait la régularité augustinienne de la communauté des frères de Saint-Romain, et leur dépendances dont les moniales de Prouilhe, et le 21 janvier 1217, la bulle *Gratiarum omnium* leur reconnaissait le titre de *prêcheurs au diocèse de Toulouse* ! On est encore loin des rêves universels d’Innocent mais Dominique n’a que seize frères, et quatre églises à pourvoir ! Or à son retour au printemps 1217, il découvre une situation politique très mauvaise et il perçoit l’effondrement à venir du pouvoir de Simon de Montfort ; si sa communauté lui reste liée, elle n’a plus d’avenir. Contre l’avis du comte de Montfort, des évêques de Narbonne et Toulouse, mais fidèles à l’intention d’Innocent III, le 15 août 1217 depuis Prouilhe, Dominique disperse sa communauté, envoyant les frères fonder et prêcher à travers l’Europe. Le

groupe principal est envoyé à Paris pour profiter de l’université : lieu d’études et de recrutement. Le 11 février 1218, la bulle *Si personas religiosas* recommande à tous les évêques les frères dont le ministère est utile et sa seconde version, le 26 avril 1218, reconnaît qu’ils sont députés à la prédication de par l’autorité pontificale. La bulle demande également aux évêques d’assister les frères qui ont choisi la pauvreté. Fort de cette reconnaissance, Dominique entame une vaste tournée européenne, visitant les frères et les premières implantations : Bologne (printemps 1218), Madrid (automne 1218), Ségovie (hiver 1218/19), Paris (juin-juillet 1219) qui peut commencer à essaimer (Orléans, Limoges, Reims, Poitiers) et de nouveau Bologne (août 1219) qui sous l’impulsion de frère Réginald recrute et essaime à travers la Lombardie. Toulouse et Prouilhe font le gros dos sous la reconquête occitane qui suit la mort de Montfort (juin 1218). Mais au cours de cette tournée, Dominique a un projet : amener les communautés de l’Ordre à embrasser la pauvreté mendicante, renonçant même aux revenus pour ne vivre que d’aumônes. Le 8 décembre 1219, il obtient du

Pape la bulle *Dilecti Filii* qui est une parfaite définition de l'Ordre : un corps unique où tous les membres sont reliés par profession d'obéissance au prier de l'Ordre (Dominique), voué à la prédication à travers le monde, dans l'abjection de la pauvreté volontaire (c'est-à-dire pauvreté mendiante dont la bulle *Cum Spiritum fervore* du 12 décembre 1219 fait le moyen de sanctification des frères !). Les points fondamentaux de l'expérience de 1206 fixés pour Toulouse par le propos de 1215 sont désormais définis et déployés par le Pape.

Il reste désormais à Dominique de pourvoir son Ordre

d'une instance de gouvernement. Il convoque le premier chapitre général à Bologne pour la Pentecôte 1220 et là remet à l'assemblée le pouvoir qu'il tient du Pape de *décider, ordonner, statuer et punir*, faisant du chapitre général l'instance législative suprême, et en union avec le Maître de l'Ordre l'exécutif suprême de l'Ordre. C'est à Bologne, en mai 1220, que les frères rédigeront les Constitutions, organisant le gouvernement, la formation et le comportement des prédicateurs. Dominique n'intervient personnellement que deux fois : pour faire inscrire ce qui était sa devise et définissait l'être du prêcheur :



BASILIQUE SAINT-DOMINIQUE - BOLOGNE.

ne parler qu'avec Dieu ou de Dieu ; et pour garantir la pauvreté de l'Ordre : nous ne recevons d'aucune façon propriétés ni revenus.

En décembre 1219, le Pape Honorius III avait confié à Dominique le projet de rassemblement et de réforme des moniales de Rome en un seul monastère : Saint-Sixte. La mise en état du bâtiment avait entraîné la première fondation de prêcheurs à Rome au début de 1220. Dominique revint à Rome et consacra tout le début de 1221 à la réalisation du projet : au début du carême, les moniales lui faisaient profession et entraient à Saint-Sixte. À Pentecôte 1221, il présidait le second chapitre général de l'Ordre à Bologne qui envoya des équipes de frères fonder en Angleterre, Pologne, Scandinavie et Hongrie. Ces dernières provinces étaient limitrophes et territoires païens que Dominique désirait toujours évangéliser (il s'y préparait depuis 1217) ; mais la mort le surprit avant. De retour à Bologne fin juillet 1221 de la curie du cardinal Ugolin à Venise, il s'enquit auprès des frères du projet de monastère de moniales à Bologne quand la fièvre le prit pour ne plus le lâcher. Au soir du 6 août, il rassembla les frères autour de



TOMBEAU DE SAINT DOMINIQUE.

lui et pendant qu'ils chantaient l'office de la recommandation de l'âme, il expira, leur promettant de leur être plus utile là où il allait.

Le cardinal Ugolin arrivé à Bologne, présida ses obsèques avant de le canoniser le 3 juillet 1234, devenu le Pape Grégoire IX.

FRÈRE ELIE-PASCAL EPINOUX O.P

L'ORDRE DES PRECHEURS EN FRANCE AUJOURD'HUI

Fondé à Toulouse par un Espagnol, Dominique de Guzman, il y a presque 800 ans, l'Ordre des Prêcheurs (ou des Dominicains) est présent en France sous de nombreuses formes en ce début de XXI^e siècle. Le Père Henri-Dominique Lacordaire, restaurateur des Dominicains, répondit en 1839 à ceux qui se demandaient pourquoi il s'intéressait à cet Ordre ancien, disparu depuis la Révolution : « si Dieu nous accordait la puissance de créer un Ordre religieux, nous sommes sûrs qu'après beaucoup de réflexions, nous ne découvririons rien de plus nouveau, de plus adapté à notre temps et à ses besoins, que la règle de Saint-Dominique » (*Mémoire pour le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs*).

Il s'agit en réalité d'une "famille dominicaine", qui comprend plusieurs branches : les Frères Prêcheurs, les moniales et les laïcs engagés en fraternité. Les membres de ces trois branches font leurs vœux ou engagements directement au Maître de l'Ordre. Ce lien au

supérieur régulier masculin constitue une particularité canonique. Au fait, les Dominicains ne font qu'un seul vœu : justement celui d'obéissance à ce même Maître qui réside toujours au couvent de Sainte-Sabine à Rome.

Aux frères, moniales et laïcs, il faut ajouter les nombreuses Congrégations à supérieure générale qui regroupent les sœurs de vie apostolique, et qui jouissent d'une affiliation à l'Ordre. En France on compte aussi des instituts séculiers, un institut de vie apostolique ainsi que des fraternités sacerdotales. Cet Ordre est donc caractérisé par une très grande variété de formes de vie consacrée.

Dans le cas des Frères Prêcheurs, il serait trop simpliste de maintenir la distinction habituelle entre contemplatifs d'un côté et actifs de l'autre. L'originalité de la fondation de saint Dominique est justement d'être *un Ordre à la fois apostolique et contemplatif* : tous ont reçu du fondateur le désir de transmettre aux autres le fruit de leur contemplation '*contemplata aliis tradere*' pour

reprendre la formule classique de saint Thomas d'Aquin. Cependant c'est aussi un Ordre authentiquement missionnaire depuis sa fondation, vivant le souci de Dominique pour le salut des âmes. Le saint rêvait toujours de longs voyages qu'il entreprendrait pour convertir des peuples qui ne connaissaient pas encore le Christ « Mon Dieu, ma miséricorde, que vont devenir les pécheurs ? ».

Frères et sœurs sans distinction font profession sous une même règle qui était à l'origine une règle monastique - celle de saint Augustin. Pourtant tous ne vivent pas dans la clôture d'un monastère : c'est un Ordre qui compte des moniales mais pas de moines ; la complémentarité est donc une de ses caractéristiques fondamentales.

Prédication et étude

Fondé en vue de la prédication contre l'hérésie cathare dans le sud-ouest de la France, l'Ordre conserve la primordialité de cette mission, qui reste fondamentale à toute vie dominicaine. Puisque la prédication est une activité qui ne s'improvise pas, une solide formation est nécessaire. Dès les débuts, l'étude faisait partie intégrante de la vie du couvent dominicain. Les Frères Prêcheurs, pionniers des universités au

Moyen Age, étaient parmi les premiers à disposer de cellules individuelles, à la place des dortoirs habituels dans le monachisme bénédictin, et cela justement à cause des exigences de l'étude, qui remplace le travail manuel dans la vie du frère dominicain.

Dans le sens dominicain du terme, cependant, la prédication ne se limite pas au seul acte de faire l'homélie au cours de la célébration eucharistique. Les laïcs et les sœurs participent à ce charisme fondateur dans son sens plus large de transmission de la Parole de Dieu et de développement de l'intelligence de la foi.

Activités en France

Un survol des activités des Dominicains et Dominicaines en France aujourd'hui permet de saisir les lignes de force de cette tradition séculaire. S'il ne faut pas en rester à la caricature de l'Ordre comme étant 'celui des intellectuels', il est néanmoins vrai qu'un certain nombre de frères et sœurs travaillent dans le domaine de l'enseignement supérieur, ainsi que dans la recherche scientifique. Les Dominicains sont de plus en plus présents dans ce qu'on peut appeler plus largement les « métiers de la communication ». On pense bien sûr à la



prestigieuse maison d'édition Le Cerf, fondée par des frères de l'Ordre dans les années 1930. Les Dominicains de France publient un nombre considérable de revues et de périodiques, par exemple *La Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, *La Revue thomiste*, *La Vie spirituelle*, *La Revue du Rosaire*, *Cahiers Saint-Dominique*, *Nouveaux Cahiers Marials*, *Mémoire Dominicaine*.

Dès 1946 des Dominicains prirent en charge des programmes catholiques pour la radio et la télévision. Notamment, la très connue émission dominicale « Jour du Seigneur », qui a ses quartiers généraux auprès du Couvent Saint-Jacques de la rue des Tanneries à Paris (13^e), reste une responsabilité des Dominicains de France.

Au même endroit, on trouve

la bibliothèque du Saulchoir, transférée depuis les facultés dominicaines d'Etiolles en 1973. Ouverte aux chercheurs, elle regroupe près de 300 000 volumes dans le domaine des sciences religieuses. Depuis 2003, La Commission Léonine est transférée de Rome à Paris, également au couvent Saint-Jacques. Cette Commission internationale de frères, fondée à l'initiative du Pape Léon XIII en 1880, a pour mission d'établir les textes définitifs des œuvres de saint Thomas d'Aquin.

A Toulouse, une innovation récente est la création d'une université « en ligne », DOMUNI, qui veut rendre accessible une formation universitaire en théologie par des moyens d'enseignement à distance. Actuellement un programme de maîtrise en théologie, ainsi que différents parcours d'initiation, sont proposés aux internautes. Cette initiative

montre bien que les Dominicains, studieux depuis des siècles, s'adaptent aux défis des technologies de pointe.

Implantations des frères

Quant aux structures, il y a actuellement en France deux provinces de frères : Toulouse et France. Chez les Dominicains on parle habituellement de frères, même pour ceux, et c'est la grande majorité dans ce qui est essentiellement un Ordre clérical, qui ont reçu l'ordination presbytérale.

La province de Toulouse est la plus ancienne de toutes, puisque c'est là que saint Dominique posa les fondements de l'Ordre en 1216. Aujourd'hui, cette province compte 177 frères, répartis dans des couvents à Toulouse Rangueil, maison provinciale et

couvent d'études ; Bordeaux, également couvent d'études pour le 1^{er} cycle ; Marseille, noviciat ; Montpellier, La Sainte-Baume, où les frères sont les gardiens de la grotte de sainte Marie-Madeleine, Nice, qui a une antenne en Corse ; La Réunion (Saint-Denis) ; ainsi que dans des missions au-delà des frontières nationales en Haïti (Pétion Ville), au Madagascar et au Pérou (Cusco).

La province de France est plus grande avec 465 frères ; il y a 3 couvents à Paris, 2 à Lyon, avec un troisième dans la région lyonnaise, le célèbre couvent de Le Corbusier à Eveux près de L'Arbresle. Classé monument historique en 1979, il attire un nombre considérable de visiteurs et abrite un Centre culturel. En ce qui concerne la formation des frères, le noviciat se trouve à



COUVENT D'ÉTUDES. TOULOUSE

Strasbourg et le couvent d'études à Lille. D'autres couvents sont implantés à Nancy, Tours, Poitiers et Rennes. La taille des communautés dominicaines de France est très variable – selon les Constitutions, il faut être 6 frères pour l'érection canonique en couvent. Aujourd'hui de grands couvents comme Toulouse, Paris Saint-Jacques et Lille comptent facilement une quarantaine de frères ; d'autres sont de taille plus modeste avec une quinzaine de frères comme à Nice ou à Poitiers.

En plus, les Dominicains de la province de France sont responsables de certains vicariats à l'étranger : Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal), Dacie (Norvège, Suède, Finlande) ; Afrique équatoriale (Cameroun, Congo Brazzaville) et le Monde arabe (Algérie, Egypte, Irak).

En Irak, des frères et sœurs dominicains sont présents à Bagdad et à Mossoul. Malgré les difficultés énormes de la situation actuelle, le noviciat de Bagdad vient d'être rouvert, comme signe d'espérance. A Mossoul, l'hôpital des sœurs de la Congrégation de la Présentation de Tours a subi d'importants dégâts pendant la guerre, mais n'a pas abandonné son service de la population locale.

Les branches féminines

Lacordaire reconnu des 'droits d'aïnesse' aux moniales, puisque leurs origines remontent à saint Dominique lui-même. En 1206, dix ans avant la fondation de l'Ordre des Frères Prêcheurs, il rassembla quelques femmes dans un monastère à Prouilhe (Aude). Aujourd'hui les moniales sont présentes en France (à part Prouilhe, restauré après la Révolution), à Beaufort près de Plerguer, Blagnac, Chalais dans le massif de la Grande Chartreuse, Dax, Evry, Langeac, Lourdes, Orbey près de Colmar, Paray-le-Monial, Saint-Maximin, Taulignan, et Saint-Denis à La Réunion. Les moniales dominicaines vivent en clôture papale et prêchent par le témoignage de leur vie de prière ainsi que leur vie fraternelle. L'étude fait aussi partie intégrante de la vie monastique dominicaine ; certaines sœurs suivent des cours universitaires à distance. Un travail artisanal, artistique ou bien intellectuel fait vivre ces communautés, ainsi que l'accueil, proposé dans des hôtelleries plus ou moins grandes.

Le XIX^e siècle, celui de l'expansion du modèle congréganiste dans la vie religieuse féminine, vit aussi l'affiliation de nombreuses Congrégations de sœurs à l'Ordre des Prêcheurs. La plupart d'entre elles étaient caractérisées par une activité caritative

d'infirmières ou d'enseignantes. En France aujourd'hui des femmes dominicaines exercent toujours ces métiers et bien d'autres aussi, dans une trentaine de Congrégations, telles les Religieuses Dominicaines de Mère Agnès¹ du Puy, ou les Dominicaines de Béthanie, toujours visitieuses de prison, selon l'intuition de leur fondateur le Père Lataste o.p. Comme dans presque toutes les Congrégations féminines d'Europe occidentale, les entrées se font au compte-gouttes, ce qui n'empêche pas, cependant, de maintenir un apostolat valable et authentiquement dominicain dans des situations sociales en pleine évolution. Comme l'a rappelé récemment le Maître de l'Ordre, le frère Carlos Azpiroz Costa, en s'adressant à l'Assemblée triennale de Sœurs Dominicaines Internationales en mai 2004 : « Les vocations les plus importantes sont celles que vous avez déjà ; il faut chérir les sœurs qui sont chez vous depuis de longues années ».

Les laïcs

Comme d'autres Ordres, les Dominicains proposent une forme d'engagement à des laïcs qui se sentent appelés à vivre du même esprit, tout en exerçant leurs activités et responsabilités dans le monde. Les origines de ce qui était appelé autrefois le Tiers-

Ordre séculier remontent très loin, presque aux débuts de l'Ordre, en tout cas jusqu'à la règle que le Maître de l'Ordre Munio de Zamora donna à des laïcs en 1285. Le membre le plus illustre de ce Tiers-Ordre fut sainte Catherine de Sienne.

A la différence de l'oblat bénédictin, le laïc dominicain est toujours membre d'une fraternité ; c'est là qu'il fait son apprentissage de la charité. En général, les fraternités se réunissent une fois par mois. Il y a plus de 70 de ces groupes en France actuellement, dans pratiquement toutes les régions. Souvent éloignés d'un couvent de frères ou de sœurs, ces laïcs constituent une véritable présence dominicaine dans la vie de l'Eglise locale.

Le pèlerinage du Rosaire

Tous les ans, dans la semaine de la fête de Notre-Dame du Rosaire (7 octobre), ce pèlerinage presque séculaire, regroupe à Lourdes jusqu'à 40.000 personnes. Le Rosaire a toutes les caractéristiques des autres pèlerinages à Lourdes – prières et processions, présence de nombreux malades et bénévoles, mais avec les « petits plus » dominicains, c'est-à-dire la prédication qui occupe une place d'honneur. Un frère, différent chaque année, assure toutes les homélie de la semaine ainsi que des conférences

¹. La bienheureuse Agnès, née au Puy, fut moniale dominicaine au monastère de Langeac (Haute-Loire).

autour d'un thème. Et par-dessus tout, ce pèlerinage se vit vraiment « en famille dominicaine », avec la présence de nombreux membres de toutes les branches de l'Ordre, notamment des élèves des établissements scolaires sous tutelle dominicaine.

Les nouveaux apôtats

Tout en souhaitant vivre au maximum de sa tradition séculaire, il est important pour un Ordre ancien de savoir saisir et répondre aux enjeux de toutes les époques. Ces dernières années la Famille dominicaine s'est agrandie par la création de nouveaux mouvements.

Les Volontaires dominicains internationaux sont des laïcs qui s'engagent pour un minimum d'un an à vivre un temps de service, le plus souvent mais pas exclusivement au Tiers Monde, dans la proximité d'une communauté dominicaine. Les volontaires peuvent exercer en milieu missionnaire les mêmes compétences qu'ils exercent habituellement dans leur vie professionnelle. Avant leur départ, un temps de préparation est proposé ; celui-ci comprend la fréquentation d'un couvent de l'Ordre.

Enfin le Mouvement dominicain de la jeunesse, créé il y a une quinzaine d'années, propose de nombreuses animations, notamment des formations et des camps

d'été. Pas encore très répandu en France, ce mouvement connaît un grand succès en Espagne et en Irlande.

Vers l'avenir

Comme dans presque toute institution ecclésiale en Europe, la fourchette des âges chez les Dominicains n'est plus ce qu'elle était il y a cinquante ans. Néanmoins, étant donné le climat de sécularisation de la société actuelle, les Frères Prêcheurs de France ne peuvent pas trop se plaindre. Le temps des noviciats vides est passé, et chaque année de jeunes hommes entrent en formation, d'autres s'engagent par la profession solennelle, tandis que d'autres encore reçoivent l'ordination diaconale ou presbytérale. En France, et pour le compte des deux provinces, il y a actuellement une soixantaine de frères en formation.

L'année 2006, qui marquera le huitième centenaire de la fondation du monastère de Prouilhe par saint Dominique, sera pour l'Ordre l'occasion de réfléchir sur ses débuts, son charisme et sa mission actuelle ; un programme d'activités sera proposé en lien avec cette célébration².

SGEUR BARBARA-ESTELLE BEAUMONT O.P
MONASTÈRE DE HERNE

² Pour toute information complémentaire sur l'Ordre dominicain, on peut consulter le site Internet : www.op.org/

LES MONIALES DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE

Dès qu'il eut entrepris ses voyages en Languedoc et sa prédication en terre cathare, Dominique a attiré à lui un certain nombre d'hommes et de femmes, séduits par l'ardeur de sa charité et la douceur avec laquelle il prêchait la vérité de l'évangile. Les conversions se sont multipliées, parmi lesquelles celles d'une dizaine de femmes qu'il a rassemblées, avec quelques femmes catholiques, en une maison à **Prouilhe** dans le diocèse de Carcassonne. Son but était de les préserver de la vengeance de leurs familles, mais aussi de les garder groupées pour faire de ce lieu le centre de ce qu'on a appelé « la Sainte Prédication ». Quelques-uns des premiers compagnons de Dominique vivaient là et en parlaient pour aller prêcher. Quelques laïcs également faisaient partie de ce foyer de vie et de prière qui alimentait leur prédication, les sœurs étant le noyau permanent de cette vie de prière. C'était la première réalisation du rêve de Dominique, la première pierre de ce qui deviendrait l'Ordre des Prêcheurs.

Les moniales de l'Ordre ont toujours gardé ce lien avec la branche masculine, faisant profession d'obéissance au Maître de l'Ordre, dépendant de lui pour tout ce qui concerne leur législation, et gardant avec leurs frères des relations fraternelles qui ont évolué selon les époques. Leur appartenance à l'Ordre est l'élément le plus original de leur patrimoine.

Dès le début, les premières moniales pouvaient dire qu'elles n'avaient pas eu d'autre maître que Saint Dominique pour les former à la vie religieuse. Il aimait aussi rencontrer ses sœurs, simplement, converser familièrement avec elles, et même à l'occasion leur faire passer une coupe de bon vin qui circulerait entre elles. Et les récits des premiers temps de l'Ordre nous apprennent les liens qui existaient entre telle sœur et tel frère, à commencer par l'amitié entre le frère Jourdain de Saxe, premier successeur de Dominique à la tête de l'Ordre et Sœur Diane d'Andalo, du monastère de **Sainte-Agnès à Bologne**.

Dominique avait contribué, à la demande du Pape, à la réforme de 7 communautés de moniales à **Rome**, il en regroupera un certain nombre dans le nouveau **monastère de Saint-Sixte** et y fera venir 8 moniales de Prouilhe, pour les former à la vie dominicaine. Dominique a aussi entretenu des liens avec le **Monastère de Madrid**, fondé sous l'impulsion de son frère Mannès. Le rayonnement de ces 4 premiers monastères, Prouilhe, Bologne, Rome et Madrid, fut tellement grand qu'il suscita la fondation de nombreux autres monastères dès le XIII^e siècle après la mort de Saint Dominique, en France, en

Espagne, en Italie, mais aussi au Portugal, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, aux Pays-Bas, en Europe de l'Est et en Europe du Nord, là où Dominique avait rencontré des Cumans et voulait revenir les évangéliser, en tout 146 monastères. Du XIII^e au XX^e siècle, il y en eut en tout 551.

Quelques grandes figures de moniales ont marqué l'histoire de l'Ordre et aussi de l'Eglise, chaque siècle ayant sa particularité :

Diane d'Andalo (1200-1236) une des premières moniales de St-Sixte qui a bien connu saint



MONASTÈRE DE PROUILHE, FANJEAUX.

Dominique et dont les relations d'amitié et la correspondance avec son successeur Jourdain de Saxe sont précieuses pour connaître l'histoire et l'esprit des débuts de l'Ordre. C'est un beau témoignage de l'amitié entre frères et sœurs en ces débuts.

Sœur Cécile, fêtée le même jour que Diane, a bien connu aussi saint Dominique et a écrit un portrait de lui plein de finesse, qui reste le meilleur témoin de la personne du fondateur de notre Ordre.

Marguerite de Hongrie (1242-1270) de famille royale et qui n'a pas hésité à tout quitter pour devenir moniale dominicaine et vivre dans la plus grande pauvreté et charité.

Agnès de Montepulciano (1268-1317) qui a pu intervenir dans les luttes intestines qui déchiraient l'Italie à son époque, en se faisant le soutien de ses compatriotes.

Marguerite Ebner (vers 1290-1351) contemporaine d'Henri Suso, de Jean Tauler et de Maître Eckhart, une des nombreuses moniales qui ont participé au mouvement spirituel et mystique de ce siècle dans le cercle des « mystiques rhénans ».

Jeanne de Portugal (1451-1490), fille de roi et qui fut même régente pendant une de ses

absences, quitta tout pour se faire moniale dominicaine et mena une vie d'humilité et de prière pour la conversion des pécheurs.

Agnès Galand, de Langeac (1602-1634) manifestait une sollicitude toute particulière envers les jeunes femmes sur le point d'être mère. Elle aida et orienta, par sa prière et ses conseils, M. Olier vers la fondation du séminaire de Saint-Sulpice. Son souvenir demeure vivant au monastère des moniales dominicaines de Langeac, et bien au-delà, surtout depuis sa béatification en novembre 1994.

Le XVIII^e siècle, en France, est le siècle de la révolution et de nombreux monastères ont disparu, mais les moniales ont su faire face à des situations très difficiles et préserver l'essentiel de leur vocation, puis reprendre la vie commune et la prière liturgique dès que cela leur fut possible.

Le XIX^e siècle est le temps de la reprise et des refondations après les dispersions et les fermetures dues à la révolution. C'est aussi le commencement de l'expansion missionnaire, en Afrique, en Amérique latine, et la fondation des premiers monastères en Amérique du Nord.

Dans la première moitié du XX^e siècle l'expansion mission-

naire se poursuit : les moniales belges de Dinan fondent 3 monastères au Japon, qui à leur tour en ont fondé 2 autres, tous florissants. Le monastère de Prouilhe fonde le monastère de Berthierville au Canada.

Mais en France ce siècle débute par une nouvelle révolution pour les communautés religieuses, avec la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. La plus grande partie des monastères sont fermés, les sœurs exilées à l'étranger ou vivant en demi-clandestinité, cela jusqu'après la première guerre mondiale.

Pour les pays de l'Est de l'Europe, c'est au cours de la seconde moitié du siècle que la vie religieuse subit la contrainte de la situation politique ; les monastères n'existent plus officiellement, mais un certain nombre de moniales poursuivent leur vie clandestinement, avec un grand courage. La vie dominicaine monastique reprend doucement dans les années 90, avec l'aide de moniales de l'Ouest de l'Europe.

En Afrique, le monastère de Paray-le-Monial fonde celui de Douala au Cameroun, Taulignan fonde celui de Rweza au Burundi, qui est maintenant autonome, regroupe des sœurs des 2 ethnies, et recrute malgré la

situation catastrophique du pays, vrai et fort témoignage en ce temps de guerre et de violence.

Le monastère de Lourdes fonde celui d'Oslo en Norvège, d'autres monastères sont fondés en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Le XX^e siècle connaît une nouvelle mutation sous le pontificat de Pie XII puis avec le Concile. La formation des fédérations ouvre une collaboration entre les monastères et élargit la notion d'autonomie des communautés. La relecture des constitutions, à laquelle participent toutes les moniales, est un grand stimulant pour le renouveau de la vie monastique.

Les moniales dominicaines, redécouvrant leur engagement direct au Maître de l'Ordre, et leur proximité avec la branche masculine, cherchent à constituer une commission internationale des moniales, avec participation au Chapitre des Frères en ce qui concerne leur législation. Cette commission est fondée sous le généralat du frère Timothy Radcliffe, dans les années 90, avec une moniale de chaque région linguistique.

La fin de ce siècle et le début du suivant connaissent des problèmes de vieillissement et de recrutement difficile en nos pays

de l'Europe de l'Ouest. Aussi faut-il resserrer les rangs. En France où il y avait 2 fédérations, on a dû les fusionner en une seule en 1998, alors que l'on commençait à fermer des monastères et à en regrouper certains. En Angleterre, les 3 derniers monastères sont fermés dans les années 90. En Belgique un seul monastère subsiste, avec 2 moniales.

Le début du XXI^e siècle commence à voir le retour de l'expansion missionnaire des siècles précédents. Le monastère de Prouilhe connaît les difficultés que connaissent un bon nombre de communautés religieuses, et l'on se préoccupe de l'avenir de ce monastère, berceau de l'Ordre vénéré par les dominicains et dominicaines du monde entier. Peut-on fermer ce monastère ? Après mûre réflexion, il est décidé de créer là une communauté internationale de moniales, avec la perspective de faire peut-être un jour de ce lieu un lieu de la famille dominicaine, regroupant des membres des différentes branches de l'Ordre. Un appel est lancé à tous les monastères de l'Ordre et de partout arrivent des encouragements, et quelques sœurs se proposent pour un essai. Parmi les premières se trouve une sœur japonaise, d'un monastère fondé par quelques moniales

belges au XIX^e siècle ; viennent aussi des sœurs des Philippines, d'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre, du Pérou. C'est un beau signe de la fertilité de la graine semée par Saint Dominique en cette terre du Languedoc au XIII^e siècle, et un signe d'espérance pour toutes les moniales.

SEUR DENISE PORTAL, OP. EVRY



PORTRAIT DE SAINT DOMINIQUE - FR. ANGELICO

CHRONIQUE JURIDIQUE

QUESTIONS-REponses

1. Un novice était étudiant avant d'entrer au monastère, et couvert à ce titre par la Sécurité Sociale étudiante. Il va émettre ses vœux temporaires le 1er décembre prochain. Pourra-t-il continuer à bénéficier d'une prolongation de sa couverture sociale étudiante ?

Non. La prolongation du régime de protection pour la maladie des étudiants est une faveur, accordée pendant quatre ans au maximum, aux anciens étudiants avant qu'ils n'occupent un premier emploi. Ce régime, possible pendant le temps du noviciat, ne l'est plus à compter de la profession simple. Le profès simple devra donc obligatoirement être inscrit à la CAVIMAC.

Ce changement de régime s'explique parce que la CAVIMAC est un régime obligatoire tandis que le régime étudiant est subsidiaire.

2. Un novice, qui poursuit des études, peut-il continuer à bénéficier du régime de protection sociale étudiante ?

Parfaitement. Il pourra même

rester à la Sécurité Sociale étudiante après ses premiers vœux, tant que dureront ses études. Mais il sera obligatoire de l'inscrire à la CAVIMAC pour le risque vieillesse.

3. Un profès simple inscrit à la CAVIMAC va reprendre des études supérieures. Pourra-t-il bénéficier du régime de Sécurité Sociale étudiante ?

Non, il ne pourra pas changer de régime. Il demeurera à la CAVIMAC.

4. Notre communauté dispose de deux sœurs anciennes qui travaillent encore un peu dans nos ateliers. Elles bénéficient d'une pension de la CAVIMAC. A leur endroit une indemnisation en valeur d'entretien est-elle possible ?

Oui, tout à fait. Car vos sœurs ne sont pas retraitées du régime général (qui interdit de reprendre un emploi salarié) mais pensionnées par la CAVIMAC qui est un régime spécial. On ajoutera que la valeur d'entretien n'est jamais considérée comme un salaire

(voir la récente publication de Monastic et de la Fondation sur La valeur d'entretien, p. 8-9), mais correspond aux frais que nécessitent l'entretien et la subsistance des religieux.

5. Une ancienne moniale, qui est restée douze ans dans notre communauté après sa profession, se soucie de sa retraite future. Elle prévoit de nous demander de l'aide. Que devons-nous faire ?

Vous abordez une question délicate sur laquelle viennent de se pencher la CSM, la CSMF et le SDM, qu'il conviendra de consulter en cas de doute. Deux situations bien différentes peuvent se présenter.

Si, après sa profession temporaire, vous avez régulièrement inscrit la religieuse à la CAVIMAC, en droit strict vous ne lui devez rien. Si nécessaire, vous lui faites connaître les aides auxquelles elle peut avoir droit (document à vous procurer auprès du SDM) ; en particulier vous pourriez l'aiguiller vers le Fonds d'action sociale vieillesse de la CAVIMAC : au moment de sa retraite (voire dès 60 ans en certains cas), elle pourra demander, comme ancien membre d'une congrégation, le bénéfice d'une allocation complémentaire

de ressources afin de porter celles-ci à un minimum garanti qui est, en 2004, de 8911,56 euros par an. En dernier ressort, si cette personne cependant devait se trouver dans une situation de précarité : il conviendrait alors d'agir envers elle avec 'équité et charité' au sens du canon 702 § 2, en lui apportant un complément de ressources ponctuel ou renouvelable, dont le montant devrait être fixé en tenant compte de toutes les circonstances de fait avancées par l'intéressée.

En revanche, si après sa profession temporaire, vous avez omis – pour quelque raison – de déclarer la moniale à la CAVIMAC, il conviendra de régulariser la situation auprès de celle-ci. Si cela s'avérait impossible (religieuse à l'étranger par exemple), il faudrait trouver un mode d'équivalence financière, par exemple en lui remettant un capital adéquat afin qu'elle puisse toucher, le moment venu, une rente viagère correspondant à cette part de retraite non déclarée.

A noter : nous savons que les demandes faites aux communautés sont parfois assez exorbitantes. Il conviendra donc de décider avec prudence et, dans un souci de communion fraternelle, d'agir en lien avec les services représentatifs du monde religieux ou monastique.

6. *Pouvez-vous préciser la distinction juridique entre le bénévolat et le salariat ?*

Un arrêt de la Cour de Cassation (Ch. Soc. 29 janvier 2002) pose deux critères cumulatifs pour définir un contrat de travail :

- l'exécution d'un travail sous les ordres et les directives de l'association,
- la rémunération dudit travail au-delà d'une somme dépassant le montant des frais réellement engagés.

On rappellera, à cette occasion, qu'un bénévole ne doit recevoir ni salaire, ni avantages en nature (logement, nourriture) ; en revanche on peut parfaitement lui rembourser ses frais sur justificatif.

7. *Notre hôtellerie monastique reçoit ponctuellement des mineurs ; il n'est pas toujours possible que leurs parents les accompagnent. Que devons-nous faire en ce cas ? Faut-il souscrire une assurance particulière à leur endroit ? Plus largement les dispositions strictes de la loi du 17 juillet 2001 ainsi que du décret du 3 mai 2002 sur la protection des mineurs accueillis*

hors du domicile paternel nous sont-elles applicables ?

Avec certitude, ces deux derniers textes ne sont pas applicables en l'espèce, car ils visent l'accueil des mineurs dans des centres agréés, tels des centres de vacances ou de loisirs. Les monastères ne sont donc pas visés. En revanche, bien sûr, ils doivent détenir une assurance responsabilité civile qui couvre tous les hôtes. Plus spécifiquement pour les mineurs isolés, il convient d'obtenir une autorisation écrite de leurs parents. Et on veillera bien évidemment à ne leur confier aucun travail dangereux.

8. *Les associations d'intérêt général qui délivrent des reçus fiscaux risquent-elles toujours une taxation sur le montant des dons reçus ?*

On sait l'émoi provoqué dans le milieu associatif par la décision du Tribunal de Grande Instance de Nanterre (cette revue n° 124) confirmée par la Cour d'Appel de Versailles (n° 130) condamnant l'association Les Témoins de Jéhovah à imposition pour les différents dons reçus par eux et à une lourde amende.

La loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat est venue rassurer,

partiellement au moins, les associations. En vertu de son art.

2, il n'y a plus aucun danger pour celles qui sont d'intérêt général et, à ce titre, peuvent délivrer légalement des reçus fiscaux. En revanche, le risque demeure, et devient même plus élevé, pour les autres associations qui ne sont pas d'intérêt général et qui recevraient des dons. On ne peut donc que leur conseiller, à nouveau, de faire passer les dons manuels d'une certaine importance par la Fondation des Monastères.

9. Notre communauté n'est pas propriétaire du monastère. C'est une association immobilière qui détient les lieux et les met à notre disposition. Est-ce dangereux ? Quelles précautions juridiques prendre ?

Le cas est en effet très fréquent : la situation concerne pratiquement toutes les communautés non reconnues, mais aussi quelques communautés reconnues qui ont préféré laisser la propriété de leurs immeubles à une association de la loi de 1901. Ces associations sont souvent entre les mains d'amis laïcs compétents et dévoués. Cependant, il n'est pas rare que des divergences surgissent entre la communauté et

son association immobilière, soit pour des travaux à entreprendre, soit en cas de suppression ou de transfert de la communauté à propos du devenir des biens. Il est donc essentiel de bien « verrouiller » ces associations immobilières. Les religieux veilleront à être biens présents dans leurs instances dirigeantes, assemblée générale et conseil d'administration. Nous recommanderons que le supérieur de la communauté soit membre de droit de l'assemblée comme du conseil ; en outre il sera opportun de prévoir que « la voix du membre de droit doit figurer dans la majorité pour la validité des décisions tant du conseil d'administration que de l'assemblée générale », ou toute autre formule analogue. On évitera ainsi que la communauté se voie imposer par l'association immobilière des décisions contraires à ses objectifs, ce que nous avons pu parfois malheureusement constater.

10. Nos églises monastiques sont-elles bien exonérées de la taxe d'habitation ?

Tout à fait, car le critère légal d'exonération est celui de l'exercice public du culte, qu'il se déroule dans le cadre de culturelles, de congrégations, d'associations voire de réunions

régulières tenues sur initiatives individuelles. La seule condition est que les églises ne soient pas occupées à titre privatif, c'est-à-dire réservées aux seuls membres de l'association ou de la communauté (arrêt du Conseil d'Etat du 13 janvier 1993, Ministère du Budget c/ Congrégation. chrétienne des Témoins de Jéhovah du Puy).

11. Au plan canonique, quelles sont les pièces à fournir lorsqu'un monastère désire fusionner avec un autre monastère ?

Rappelons qu'on entend par fusion le regroupement d'un institut, généralement plus petit, avec un autre dont il accepte le gouvernement qui l'accueille. La procédure est réservée au Siège Apostolique (can. 582) ; elle relève de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique.

Deux dossiers parallèles seront constitués et envoyés ensemble à ladite Congrégation. Ils comprendront les pièces suivantes, pour chacune des Communautés :

- une lettre du Supérieur au Cardinal préfet exposant la demande et accompagnée des pièces jointes ci-après,

- un procès verbal du Chapitre se prononçant sur la fusion,

- un historique de la Communauté avec des statistiques (nombre de religieux, âges),

- un récapitulatif de la procédure suivie pour cette fusion,

- les décisions prises au sujet des biens temporels (avec l'évaluation des biens meubles et immeubles),

- d'éventuelles clauses transitoires,

- l'accord de l'évêque.

12. Perturber le bon déroulement d'un culte est-ce pénalement sanctionnable ?

Parfaitement. En application de l'art. 32 de la loi de séparation de 1905, laquelle prévoit une sanction pénale à l'encontre des auteurs de troubles ou de désordres interrompant ou retardant l'exercice normal du culte. Le Tribunal Correctionnel de Bar-le-Duc (2 juin 1982) a ainsi sanctionné des jeunes gens en état d'ivresse qui avaient perturbé le bon déroulement d'une messe de minuit.

PÈRE ACHILLE MESTRE.

ECHOS DU MONDE MONASTIQUE

1. DEDICACE DE NOTRE DAME DE NOVY DVUR EN TCHEQUIE

2 SEPTEMBRE 2004

Lorsque l'invitation des moines de Novy Dvur parvient à la Fondation des Monastères au printemps dernier, la réalité de cette fondation en Bohême de l'Abbaye de Sept Fons prend pour nous un aspect nouveau : depuis quelques années, il est vrai, beaucoup de dons en faveur de Novy Dvur sont passés par la Fondation et le secrétariat est devenu familier de cette lointaine communauté, mais à distance. Aussi l'invitation de Frère Samuel, prieur de Novy Dvur, à

participer à la dédicace de l'église du monastère suscite-t-elle tout de suite beaucoup d'intérêt. Finalement, une petite délégation de la Fondation des Monastères, conduite par Mère Myriam, sa Présidente, s'envole pour la Tchéquie le 1^{er} septembre.

Après une très agréable halte à Prague, nous arrivons à Tépla, à environ 140 km au nord-ouest de Prague, lieu de notre hébergement, dans la confortable hôtellerie d'une abbaye prémontrée



LE BÂTIMENT BAROQUE RESTAURÉ.

dont les dimensions, à la tombée de la nuit, nous demeurent encore un peu cachées. Au matin, l'abbaye nous apparaît dans toute son importance, témoignant du riche passé de la vie monastique en Bohême, l'église nous offrant, derrière une façade plutôt sévère, toute sa richesse ornementale baroque.

L'acheminement vers Novy Dvur, distant de quelques kilomètres, se fait vers 8 heures, en longue procession d'autobus et de voitures de diverses provenances : le ciel est parfaitement pur ; le beau temps installé depuis trois jours a séché prairies et chemins qui voient converger les 3 000 visiteurs attendus ! Beaucoup de gens du pays, venus en famille, des groupes venus de France, et, particulièrement visibles, de très nombreux religieux. Des dizaines et des dizaines de chasubles se rassemblent devant l'entrée du très beau bâtiment baroque restauré, tandis que les invités se massent sur le parvis fraîchement gravillonné et sur des bancs installés à l'ombre, sur le côté de l'église, dont la modernité frappe. De là, tout le monde pourra suivre la célébration sur deux écrans géants. Car il devient très vite évident qu'une fois les religieux entrés dans l'église, très peu pourront y prendre place.

D'éminentes personnalités sont présentes pour cette fête exceptionnelle : le nonce apostolique, et les ambassadeurs de France en Tchéquie et de Tchéquie en France, l'archevêque de Prague, le Cardinal Barbarin archevêque de Lyon et ancien évêque de Moulins, Mgr Pascal Roland, évêque de Moulins (diocèse de l'Abbaye de Sept Fons), et l'évêque de Pilsen, (diocèse de Novy Dvur) qui présidera admirablement toute la cérémonie. Quelques abbesses cisterciennes, un certain nombre d'abbés de monastères français sont également présents. Entre tous, Dom Patrick Olive, de l'Abbaye de Sept Fons, bien sûr.

Les rites initiaux débutent à 9 heures précises, par la procession des reliques : suivent la bénédiction, par l'évêque, de l'eau destinée à l'aspersion des murs extérieurs de l'église, la présentation de leur œuvre par les architectes, l'ouverture de la porte, dont le seuil est marqué d'une croix par le Père Abbé de Sept Fons avec sa crosse, l'entrée de la procession dans l'église où l'évêque asperge les fidèles, les murs de l'église, et l'autel. Puis le Père Abbé prend possession de l'édifice au nom du Christ Alpha et Omega, et inscrit le double alphabet grec et latin en traçant la



L'ÉGLISE : VUE EXTÉRIEURE

croix dite de Saint-André. Hymnes et antiennes ponctuent tous ces rites.

Une heure et demie est passée et, après la présentation solennelle par l'évêque du lectionnaire aux fidèles, nous suivons maintenant la liturgie de la parole qui commence par le Livre des Rois (1Rois 8.22-30) : « Le jour de la consécration du Temple, Salomon se plaça devant l'autel et fit cette prière : « Que tes yeux soient ouverts nuit et jour sur ce Temple, sur ce lieu dont tu as dit : C'est ici que sera mon Nom » ». L'Évangile est tiré de St Luc (Luc 19 1-20) « Zachée,

descends vite, il faut que j'aie demeure chez toi ».

La dédicace proprement dite et les onctions suivent maintenant selon le magnifique rituel : déposition et scellement des reliques dans l'autel, prière de consécration : « Nous te supplions donc instamment, Seigneur, de daigner répandre ta grâce sanctificatrice sur cette église et sur cet autel afin que ce lieu soit toujours saint et cet autel toujours prêt pour le sacrifice du Christ ». Onction de l'autel, onction des murs, (debout sur un escabeau, l'évêque oint les 12 croix pariétales, en parcourant

toute l'église !), encensement de l'autel et de l'église, illumination de l'autel et de l'église. Puis l'autel est préparé pour le sacrifice eucharistique : l'autel est nettoyé, les nappes sont présentées à l'évêque pour qu'il les bénisse.

Après la liturgie eucharistique et la communion, le Saint Sacrement est déposé solennellement par l'évêque au tabernacle, et c'est la bénédiction finale. La procession ressort de l'église et l'évêque, le Père Abbé, Frère Samuel prononcent alors, en tchèque et en français, un mot de remerciement pour tous ceux qui ont œuvré à la construction du monastère en un temps record et à des conditions exceptionnelles : architectes, ingénieurs et entre-

preneurs, tous ceux qui, par leurs dons, l'ont également soutenue.

Sous le grand chapiteau dressé tout près, un déjeuner est maintenant offert à tous les invités. Mais chacun, tout impressionné encore de la beauté de la cérémonie qui vient de s'achever, a aussi grand hâte de pénétrer dans l'enceinte du monastère, exceptionnellement ouvert aux invités. Sous le soleil, les bâtiments, anciens et nouveaux, sont du même blanc/beige cistercien, mais tandis que l'aile baroque présente sa façade percée de belles fenêtres, l'église paraît comme aveugle : or, en y pénétrant, on découvre que la lumière, très douce, est conduite par des ouvertures invisibles de l'extérieur, situées sur le



L'ÉGLISE : VUE INTÉRIEURE



LE CLOÎTRE.

toit plat. Elle descend derrière des écrans qui la domestiquent et préservent la fraîcheur et l'intériorité du lieu. Tout est clair sauf les belles stalles en bois foncé. Dans le chœur, est dressée une belle statue ancienne de la Vierge. On a peine à penser que des centaines de religieux ont été rassemblés ici tant le lieu paraît intime.

A l'intimité de l'église monastique, on pourrait opposer l'ouverture du cloître, qui est entièrement vitré sur la cour et admirable de l'intérieur, comme de l'extérieur. On passe très natu-

rellement de l'ancien au nouveau, la même simplicité des matériaux et des formes faisant l'unité de l'ensemble. Ici ou là, il reste encore à terminer des aménagements. Sans parler de la future hôtellerie, prévue dans un magnifique bâtiment voûté où tout est à faire.

C'est avec enthousiasme que les moines de Novy Dvur y songent, et donnent rendez-vous à leur amis pour son inauguration, mais... dans quelques années seulement.

M.T

2. L'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE CISTERCIENNE

Les origines de l'association ARCCIS remontent aux années 1995-1996. L'intuition fondatrice est née de l'expérience d'un laïc, aujourd'hui décédé, Monsieur Marcel Couture. Il a découvert dans les écrits des Pères cisterciens de quoi lui donner une nouvelle raison de vivre, une nouvelle source de dynamisme pour son existence. C'est cette expérience qu'il a voulu faire partager aux monastères, et surtout aux laïcs. Cette association d'un type nouveau associant laïcs, moines et moniales de la famille cistercienne donne aux laïcs un rôle de premier plan à la fois comme acteurs de l'association mais aussi comme destinataires privilégiés de son action.

L'objet de l'association est culturel au sens large, mais il vise plus particulièrement ce qui, dans l'héritage cistercien, touche à ce qui est porteur de vie pour notre temps, en particulier les écrits cisterciens qualifiés de "spirituels".

Concrètement, l'association regroupe les "forces vives" de la famille cistercienne francophone en leur offrant un espace de collaboration qu'elles ne trouvent pas ailleurs de la même manière. Au sein de l'association ARCCIS, moines et moniales cisterciens unissent leurs efforts, non d'abord pour eux-mêmes, mais pour que d'autres profitent aussi de ce patrimoine pour donner sens à leur vie aujourd'hui.

Historiquement l'association ARCCIS prend la suite d'une autre association, "Pain de Cîteaux", qui était peu connue et qui regroupait quelques laïcs autour du Père Robert Thomas, moine de l'abbaye de Sept-Fons.

Le but est donc de faire connaître et de diffuser la culture cistercienne sous toutes ses formes ; la " culture cistercienne " étant à comprendre dans son sens le plus large : tout ce qui fait dire de quelque chose

que c'est "cistercien". Il va de soi qu'il faut aussi en défendre l'authenticité et pour cela surveiller et éviter des interprétations erronées ou tendancieuses qui pourraient apparaître. En ce sens elle est un outil d'authentification de la réalité cistercienne. Enfin, elle veut favoriser la pratique de la spiritualité cistercienne en l'aidant et la soutenant. Sa priorité n'est pas d'abord un but intellectuel d'érudition, mais spirituel - sans négliger les recherches intellectuelles nécessaires - et pratique, ce qui veut dire que l'association essaie de favoriser toute expérience authentique de la spiritualité cistercienne. Constituée des représentants des différentes branches francophones de la famille cistercienne : Ordre cistercien, Ordre cistercien de la Stricte Observance, Bernardines d'Esquermes, Bernardines de Collombey et de Géronde (Suisse), elle s'est adjoint des laïcs vivant de sa spiritualité : guides, historiens, animateurs de site ou personnes engagées dans la vie sociale.

Son activité s'exerce dans plusieurs domaines, que sont la pro-

motion et l'aide à la diffusion d'ouvrages cisterciens dispersés chez plusieurs éditeurs et cela par la réalisation de catalogues, l'information aux libraires et la mise à jour d'un site Internet. Il en est de même pour d'autres types de support comme les cassettes vidéo et CD audio. Elle édite une revue Liens Cisterciens, revue spécialement destinée à des laïcs qui y trouveront des éléments d'histoire, de spiritualité, des témoins d'hier et d'aujourd'hui ainsi que des nouvelles de la famille cistercienne.

Enfin l'Association se trouve à l'origine d'un centre de documentation et de recherche, le CERCCIS (Centre Européen pour le Rayonnement de la Culture Cistercienne). Ce centre se situe à l'abbaye de Cîteaux, lieu fondateur et berceau des cisterciens. Au sein des bâtiments de l'abbaye un espace est actuellement en cours d'aménagement pour stocker et mettre à disposition des fonds cisterciens d'origines diverses qui risquaient d'être perdus ou dispersés. Porté par l'ensemble de la famille cistercienne, situé dans un lieu source

unique en Europe, ce centre, soutenu par un comité scientifique composé à la fois de cisterciens, d'institutionnels comme des facultés et des bibliothèques, de scientifiques reconnus, permettra de coordonner et de développer l'action d'ARCCIS dans le domaine de la recherche tout en étant un lieu d'exposition destiné à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la culture cistercienne et qui peuvent y trouver des repères.

A l'aube de troisième millénaire, ARCCIS et CERCCIS continuent de témoigner de la vitalité de l'inspiration cistercienne. En effet la culture cistercienne est une porte ouverte sur notre histoire, sur l'histoire de l'Europe, sur le développement durable d'une spiritualité, sur la capacité de l'homme d'inventer une cohérence harmonieuse entre une pensée et une pratique. Elle témoigne d'un humanisme confiant où l'accès au bonheur, à la fraternité, à une vie équilibrée est possible. La valorisation de ce patrimoine ne consiste pas seulement en une démarche de mémoire. La culture cistercienne

a un rôle éducatif et peut favoriser des prises de conscience pour aborder le fait religieux dans nos sociétés, susciter des échanges européens, consolider la tolérance et humaniser.

ARCCIS

Abbaye de Belle Fontaine
49122

BEGROLLES EN MAUGES

tél. : 02 41 75 60 40

fax : 02 41 75 60 49

info@arccis.org

<http://www.arccis.org>

CERCCIS

Abbaye

Notre-Dame de Cîteaux
21700 SAINT NICOLAS
LES CITEAUX

tél. : 03 80 62 39 67

cercis@arccis.org

SŒUR ANNE EMMANUELLE
ABBESSE DE L'ABBAYE
NOTRE DAME DE BLAUVAC.

3. LAICS ASSOCIES

Les laïcs cisterciens ont tenu leur première réunion francophone à Clairvaux (Aube) puis à l'abbaye de Cîteaux les 22 et 23 mai.

Organisée à l'initiative des laïcs cisterciens de la Grange saint Bernard de Clairvaux, cette première rencontre s'est déroulée en son lieu fondateur une ancienne grange de convers dépendant de l'abbaye de Clairvaux (aujourd'hui établissement pénitentiaire). Cette première réunion de laïcs cisterciens francophones a réuni une cinquantaine de personnes venant de nombreuses régions de France mais aussi de Belgique, de Suisse, et des Pays Bas. Ces laïcs qui ne sont pas des oblats sont en lien avec seize monastères. L'ensemble de la famille cistercienne était représenté : l'Ordre cistercien, l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance appelé aussi trappiste, les Bernardines d'Esquermes dans le Nord ainsi que les Bernardines de Suisse. Cette première rencontre francophone avait pour but de mieux se connaître et de partager des expériences. Au cours de la seconde journée, ils se sont rendus à l'abbaye Notre Dame de Cîteaux, abbaye accompagnatrice des cinq groupes de la Grange saint Bernard de Clairvaux. Ils y furent accueillis par Dom Olivier Quénardel abbé, accompagné du Père Prieur

moine accompagnateur de la Grange saint Bernard. Après un temps de prière à l'église, l'abbé, son prieur et un novice ont procédé à la liturgie d'accueil des hôtes selon la Règle de saint Benoît en lavant les pieds de douze participants. Cette liturgie fut suivie de la visite des lieux fondateurs de la famille cistercienne. Ces laïcs, d'origines sociales très diverses, vivant à la ville ou à la campagne trouvent dans le charisme cistercien et la Règle de saint Benoît de quoi vivre et exprimer leur foi dans leurs engagements d'Eglise, professionnels ou auprès de personnes fragilisées. A un moment où dans l'Eglise on parle de plus en plus de charisme partagé il est particulièrement intéressant de noter que ce partage des charismes touche non seulement les congrégations apostoliques mais qu'il a aussi des résonances avec les grands ordres contemplatifs. C'est ce travail d'approfondissement et de découverte qui sera poursuivi lors de la rencontre internationale des laïcs cisterciens qui se déroulera en 2005, en France, sur un lieu de mémoire cistercienne : Clairvaux où Saint Bernard fonda sa première abbaye, et se poursuivra à Cîteaux, Fontenay...

JEAN-FRANÇOIS FYOT

RECENSIONS

Nous présentons prioritairement différents ouvrages qui ont été écrits par ou sur l'Ordre des Dominicains.

Louer, bénir, prêcher

Paroles de grâce et de vérité

Lettres aux frères et sœurs de l'Ordre des Prêcheurs (1962-2001)

512 pages, Cerf 2004.

Un florilège des principales lettres adressées par les quatre derniers Maîtres de l'Ordre. À travers cette quarantaine de textes, se dessine une théologie de la vie religieuse qui a su prendre le tournant de Vatican II avec courage et audace. La présentation très sobre et chronologique permet de suivre au mieux cette évolution. Plusieurs lettres très actuelles sur la formation ont particulièrement retenu notre attention.

« Je vous appelle amis »

Timothy RADCLIFFE, Entretiens avec Guillaume Goubert

322 pages, Cerf 2002.

Ce livre a connu un franc succès et nous sommes heureux de le présenter à nos lecteurs qui ne le connaîtraient pas. C'est un parcours, celui d'un homme saisi par Dieu, rentré à 20 ans chez les Dominicains et devenu, à 47 ans, Maître Général de l'Ordre. L'itinéraire personnel est très riche, foisonnant de rencontres, rapporté avec sérieux mais aussi avec un humour tout britannique. Les dialogues sont illustrés par des écrits ou des conférences, également par de merveilleuses lettres à l'Ordre qui explicitent bien le sens de la vie religieuse et le charisme dominicain.

Les points d'insistance sont variés. Retenons les principaux. La « vérité », devise de l'Ordre, suppose de se mettre en chemin par des études faites non pas tant pour apprendre que pour se laisser transformer par le Christ. Celui-ci peut ainsi infuser chez le religieux la compassion avec les plus pauvres, comme une invincible espérance qui fait traverser même les tempêtes avec une tranquille assurance. Dans l'Ordre, on notera la place faite au débat, non pour l'affrontement verbal, mais comme espace d'écoute mutuelle et de vie fraternelle. Cela nous éclaire sur la « démocratie » chère aux Dominicains. Tout cela débouchant sur

un réalisme critique qui invite l'Eglise institution à vivre toutes les potentialités de la communion initiées par Vatican II. Voilà un livre plein de joie. On ne saurait trop le recommander aux commençants, comme aux recommençants que nous sommes tous.

On pourra utilement compléter cette lecture par « *Que votre joie soit parfaite* » également publié au Cerf en 2002. On a particulièrement apprécié la 2ème partie sur la vocation religieuse aujourd'hui, où il nous est rappelé que Dieu se révèle à nous dans un vide – le centre de la communauté étant cet espace vide réservé à Dieu.

A.M.

Les sept dernières paroles du Christ

Timothy RADCLIFFE

122 pages, Cerf 2004.

La dévotion aux sept dernières paroles de Jésus en croix remonte au XIIème siècle. L'auteur en actualise le commentaire à partir des événements ou drames les plus récents : les camps de la mort, le SIDA, le 11 septembre notamment. Et puis le P. Radcliffe possède sept croix dans son bureau, toutes données lors de ses voyages. Une belle photographie nous les donne à contempler, assortie d'un bref mais percutant témoignage.

Les sacrements de l'Eglise, Signes de Dieu Amour

Sœur Louise-Marie ANTONIOTTI

152 pages, Tequi 2004.

L'auteur, moniale dominicaine à Paray-le-Monial, a récemment publié un savant ouvrage sur le mystère de Dieu un et trine, dont nous avons rendu compte dans ces mêmes colonnes (n°135 p. 40). Ici elle nous présente une lecture thomiste et fort juste des sacrements, qui ne néglige du reste pas l'approche patristique. Vaste fresque qui aborde les grandes questions actuelles : on trouvera notamment d'intéressants développements sur l'efficacité des sacrements, leur institution par le Christ, signe et symbole.

La libellule ou le haricot. Confessions sur le siècle

BRO Bernard

731 p., Presses de la Renaissance, 2003.

Encore un bon livre du Père Bro sous forme d'un dialogue entre le religieux et un de ses amis. Méditation sur son expérience de prédicateur, de responsable de publication, de voyageur dans les cinq continents,

mais aussi réflexion spirituelle d'un dominicain soucieux de découvrir au-delà des apparences et des drames la réalité profonde du monde, cet ouvrage aborde une série de questions que tout homme se pose sur ses raisons de vivre et d'espérer. Il nous donne aussi un éclairage sur l'évolution de l'Eglise, sur nombre de ses serviteurs qui ont été nos contemporains, sur les rapports difficiles entre philosophie, théologie et spiritualité, sur le sacré dans la liturgie... On pourrait allonger la liste.

Au fil des pages et d'un intérêt jamais lassé, on lira avec fruit ce que le Père Bro dit sur le sens profond de l'art baroque « le ciel qui invite la terre à la prière de l'univers récapitulé dans l'offertoire du Christ à la Trinité », sur les intuitions fondatrices de Saint Thomas d'Aquin et son souci de faire comprendre « que la pureté de la vie divine ne peut être exprimée que par l'expérience de l'intelligence » ou encore son jugement puisé à bonne source d'une prédication qui lasse parce qu'elle est trop longue.

Alors pourquoi la libellule et le haricot ? Pour illustrer son espérance qu'au lieu de couper les ailes à ce qui vole, les hommes découvrent qu'ils ont « le pouvoir de mettre des ailes à la réalité afin que surgisse dans l'univers ce qu'il a de meilleur, la joie de vivre ».

PIERRE AVIGNON

L'amitié, une épiphanie

Jean-Marie GUEULLETTE

334 pages, Cerf 2004.

L'amitié est une expérience commune. L'auteur, après l'avoir située par rapport à l'amour et à la charité fraternelle, en dégage les racines chrétiennes – le Nouveau Testament parlant du Christ comme d'un ami. En effet, l'amitié n'est pas qu'une éthique : elle intervient plus en amont pour nourrir la foi et fait découvrir au croyant quelque chose de Dieu lui-même. Elle peut devenir une épiphanie de l'humanité du Christ comme de la grâce divine. A condition d'être vécue dans une justesse qui est toujours à vérifier. Voilà un ouvrage très riche, fort documenté, qui peut aider à se bien positionner dans la relation, et particulièrement dans la vie communautaire.

Donner sa vie

Six jours de retraite sur l'Eucharistie

Pierre CLAVERIE

112 p., Cerf 2003.

L'évêque d'Oran, lâchement assassiné en 1996, n'avait jamais oublié sa vocation initiale de frère prêcheur. Il aimait donner régulièrement des

retraites. En voici une au titre prémonitoire : ‘donner sa vie’ à l’instar du Christ. Elle suit, en la commentant, la célébration de la messe. On a particulièrement goûté le ch. 9 sur « présence réelle et adoration » : le Corps eucharistique ne devient présence réelle du Ressuscité que dans et par le Corps ecclésial habité par l’Esprit de Dieu. Voilà qui responsabilise chaque communiant que cet ouvrage pourra éclairer sur le sens de sa démarche personnelle.

Guide des lieux dominicains

Barbara BEAUMONT, Guy BEDOUELLE

312 pages, Ed. Horay 2004.

Les familiers du Guide des Monastères, publié chez le même éditeur, seront heureux de découvrir ce Guide des lieux dominicains. Il aidera à découvrir, à parcourir ces lieux de vie, ou parfois ce qu’il en reste, dans l’Europe francophone. Le travail est extrêmement précis qui répertorie près de 500 lieux avec leur histoire, leur architecture, mais aussi leurs possibilités actuelles d’accueil. On le doit à deux éminents historiens de l’Ordre : le P. Guy Bedouelle, professeur à Fribourg, et Sœur Barbara Beaumont professeur d’Université qui a par ailleurs obligeamment contribué au présent numéro de notre revue.

A l’école de la contemplation

André LOUF

234 pages, Lethielleux 2004.

Le monde monastique connaît et apprécie Dom André Louf, Abbé émérite du Mont-des-Cats, maintenant retiré dans un ermitage. On sera donc heureux de retrouver ici réunis des articles divers et souvent anciens, le plus récent provenant de notre propre revue (Amis des Monastères 1993 n° 94). Ils touchent les différents aspects de la vie monastique : prière, obéissance, conversion notamment. De telles méditations sont toujours goûtées avec le plus grand profit par un chercheur de Dieu.

Promenade en théologie

Ghislain LAFONT

248 pages, Lethielleux 2003.

Avec le Traité fondamental de la foi de Karl Rahner ou Croire de Bernard Sesboüé, nous avons des parcours théologiques qui mettent en

ordre les grandes intuitions de la foi chrétienne et les présentent avec les mots de la culture actuelle. Avec bonheur, Dom G. Lafont nous offre une promenade analogue, ou plutôt un pèlerinage qui, après un parcours historique, esquisse comment penser tant Dieu que l'homme dans une société passée de la chrétienté à la mondialisation. L'auteur sait utiliser sa vaste culture pour silhouetter à grands traits le christianisme et l'Eglise, avant de conclure par une ouverture sur l'Espérance. Un ouvrage à lire et à relire crayon à la main.

Par Lui, tout a été fait

Commentaire des premiers chapitres de la Genèse

Claire PATIER Préface de M^{sr} Philippe Barbarin

135 pages, Ed. Parole et Silence 2003

A partir des trois premiers chapitres de la Genèse l'auteur nous aide à comprendre le texte et à prier en chrétiens. Son exégèse est toute spirituelle ; elle s'appuie largement sur les commentaires de nos frères Juifs et sur ceux des Pères de l'Eglise et nous montre l'admirable efficacité de la Parole de Dieu.

Après avoir parcouru les sept jours de la création, nous entrons dans le jardin d'Eden où Dieu donne à l'homme la liberté de le choisir ou de le repousser : c'est le combat spirituel. L'homme tombe dans les ténèbres mais Jésus, en la Nuit Pascale, lui rend la vie, lui rouvre le jardin d'Eden.

Ce commentaire peut aider à découvrir le trésor de la Parole qui attend notre réponse.

Grandes Religions

Marc-Alain OUAKNIN. Dom Robert LE GALL.

Claude B. LEVENSON. Malek CHEBEL

383 pages, Ed. Assouline Janvier 2004

Catholicisme, Judaïsme, Islam, Bouddhisme tibétain.

Pour accepter l'autre, il faut le connaître. A plus forte raison pour l'aimer. Le but de ce livre est donc de nous aider à connaître les quatre grandes religions.

Dans la première partie de l'ouvrage, il est demandé à chaque auteur la réponse de sa foi à douze questions essentielles telles que : Qui est Dieu ? Pourquoi Dieu permet-il le mal ? etc.

Dans une seconde partie chacun des quatre auteurs explique les symboles de sa religion, leurs origines, leurs sens. Et l'on découvre bien des

rapprochements possibles, des origines communes et aussi des oppositions. Pour trois des grandes religions les origines reposent sur des sources identiques et une matrice commune.

Les quatre auteurs sont des spécialistes de leur foi respective et auteurs de nombreux ouvrages de référence. Pour nous, catholiques, la personnalité de Mgr R. Le Gall est bien connue comme théologien et liturgiste. Marc-Alain Ouakin est rabbin, philosophe et professeur. Claude B. Levenson est une orientaliste, spécialiste du bouddhisme tibétain. Malek Chebel anthropologue, directeur du centre d'études arabo-musulman.

Abbayes et Monastères aux racines de l'Europe

Sous la direction du Cardinal Paul POUPARD

et de Bernard ARDURA

222 pages, Cerf 2004.

Ce collectif ne manque pas d'intérêt et nous fait parcourir les réseaux d'influence monastique au Moyen Age.

Signalons spécialement l'article de Marina Righetti Tosticroce qui souligne le dualisme cistercien entre vie contemplative et productivité matérielle efficace, à la source de notre économie européenne. Ont également retenu notre attention la contribution d'Hubert Collin sur l'aménagement rural, et celle de Simone Borchi sur la gestion des forêts. Enfin le bel article de Pascale Jacobone : Les Monastères lieux de culture, sources de la civilisation et de la culture en Europe. Aux racines de l'Europe, les monastères sont des centres d'évangélisation, de culture, de gestion, de recherche scientifique et aussi d'engagement social.

Jeanne de France et l'Annonciade

Sous la direction de Dominique DINET, Pierre MORACCHINI et

Sœur Marie-Emmanuel PORTEBOS

507 pages, Cerf 2004-07-04.

Jeanne de France, fille de Louis XI, petite et contrefaite, eut une enfance pieuse, mariée contre son gré, puis répudiée ; on sait peu de sa vie intime si ce n'est son désir de « faire le bon plaisir de Marie et de Jésus ». C'est cette grâce qui la poussa à fonder un ordre religieux. Avec

l'aide d'un franciscain, le Père Gabriel-Maria, qui poursuivra son œuvre après sa mort, est fondé l'Ordre des Annonciades, d'inspiration mariale et franciscaine. Ce livre est un collectif. Plusieurs auteurs, après avoir étudié la vie de Jeanne et son œuvre, son intuition spirituelle et l'apport du Père Gabriel-Maria, exposent l'expansion de l'Ordre et le rayonnement de sa spiritualité jusqu'à la Révolution française ; sa renaissance en France, après l'exil de 1901, à Thiais en 1926 ; la canonisation de Jeanne de France en 1950.

Madame Acarie

Michel PICARD, préface de M^{gr} Jean-Yves Riocreux,
évêque de Pontoise

234 pages, Téqui 2004

Grâce aux récits de ses contemporains, l'auteur nous trace un portrait de Madame Acarie, une femme extraordinaire ! Jeune fille, vouée dès sa naissance à la Vierge Marie et désirant être religieuse, mariée à un homme aussi pieux et généreux qu'elle, mère de famille exemplaire, Madame Acarie joua un rôle très important dans l'Église des XV^e-XVII^e siècles. Sa confiance en Dieu, sa profonde spiritualité, la conduisent à introduire en France la Réforme du Carmel de Thérèse d'Avila. Elle entre elle-même au Carmel sous le nom de Sœur Marie de l'Incarnation. A l'aube du Quatrième centenaire du Carmel de Pontoise, où Marie de l'Incarnation était venue vivre et mourir, l'auteur nous fait découvrir l'œuvre étonnante de cette femme passant sans transition de l'action à la prière, des œuvres de charité à des extases épuisantes, conseillant les prélats et les théologiens, éliminant « tout ce qui ne conduit pas à Dieu », et sa profonde humilité.

ANNONCES

- 1** Donne à monastère métier à tisser artisanal, avec bobines, lisses et peignes et un lot de fil de lin et de laine.
Contacter M^{me} Decaudin
Le Chambon - 43380 CERZAT
Tél : 04 71 77 24 23
- 2** Donne magnétobande 4 pistes, 2 vitesses 9,5 et 4,75 avec une quarantaine de bandes enregistrées de belles musiques, + 2 gros amplis.
S'adresser au Carmel de Nevers
35 rue des Montapins
58000 Nevers
Tél : 03 86 57 09 75
- 3** Donne 2 bacs métalliques montés sur roulettes (h 77cm L 62cm l 45cm), dont l'un à 2 étages, équipés pour recevoir dossiers suspendus.
Contact (à Sceaux 92 330) :
01 46 60 27 46
- 4** Communauté de moniales, confrontées au développement rapide de leur ville et gênées par le bruit et l'agitation urbaine, cherche propriété avec bâtiments importants ou terrain constructible afin de déménager pour retrouver un cadre silencieux et propice à la contemplation. Très attachées à Ste Marie Madeleine, elles désirent rester en Provence, dans le Var de préférence.
Contacter Sr Marie :
Tél : 04 94 78 04 94
Fax : 04 94 59 77 89
- 5** Couple retraité, indépendant financièrement, mari diacre permanent, propose divers services (matériels, liturgiques, pastoraux) à communauté monastique ou religieuse en province. Souhaite louer logement à proximité. Disponible immédiatement.
Contact : 04 74 80 51 42
- 6** Oblat ND de Fontgombault, actuellement employé à Saint Jean de Passy, 52 ans cherche travail mi-temps (nourri logé) ou plein temps (smic) pour accueil, entretien, ménage. CAP peintre en bâtiment, permis VL, notions cuisine/restauration. Province, toutes régions.
Tél : 01 45 27 01 65
- 7** L'Abbaye de Latroun, monastère cistercien-trappiste en Terre Sainte, cherche personne apte à seconder les moines pour gérer leur vignoble (30ha de vignes) et leur cave (250 000 bouteilles); capable au besoin de parfaire ses connaissances viticoles avec l'aide des moines actuellement responsables. De préférence pré-retraité; célibataire, mais couple possible. Logement sur place, dans une région d'Israël très belle, agréable et tranquille, à mi-chemin entre l'aéroport et Jérusalem
S'adresser à l'Abbaye de Latroun
P.O.B 753 -Ramlé -Israël
T: 972 8 925 51 80 - Fax 972 8 925 50 84
E.mail : pierrelatroun@hotmail.com

RAPPEL À PROPOS DES ANNONCES

- Nos petites annonces étant un service gratuit, tout particulièrement utile aux communautés, elles sont réservées à nos abonnés.
- Le comité de rédaction se réserve la liberté, selon son expérience, de ne retenir que les annonces susceptibles d'intéresser les communautés.
- À propos des demandes d'emploi, la Fondation attire l'attention des communautés sur la nécessité de veiller elles-mêmes aux références des candidats, la publication de l'annonce ne constituant pas une garantie suffisante.

Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
"Les Amis des Monastères"

Tarifs

Ordinaire : **15 €**
Soutien : **25 €**
Le numéro : **4 €**

- Je désire un numéro specimen gratuit,
 Je souhaite m'abonner à la revue "Les Amis des Monastères",
 Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 15 €,
 Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 25 €,
 Je demande l'abonnement gratuit
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse :

.....

Nom:Prénom.

Adresse.

.....

Code postal Ville.

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de "La Fondation des Monastères" et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations vous concernant.



dos de la page à découper : blanche

page 3 de couverture : blanche



© R.M.N. / © H. Del Olmo
© Succession H. Matisse 2004

*" Dieu lui avait donné
une grâce spéciale
envers les pécheurs,
les pauvres, les affligés :
il en portait les malheurs
dans le sanctuaire intime
de sa compassion.
Une de ses demandes
fréquentes et singulières
à Dieu
était qu'il lui donna
une charité
véritable et efficace
pour le salut
de tous les hommes. "*

*Jourdain de Saxe
Libellus 12,13.*